



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 4 avril 2024

N° 20

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 5.2
Membres présents	40	Numéro : 094-219400686-20240404- lmc11337-DE-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 9 avril 2024
Membres absents non représentés	4	
Pour	38	
Contre	0	
Abstentions	7	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 4 avril 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 29 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Alain MERIGOT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

N° 20

OBJET : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411-1 du code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU les précédentes délibérations approuvant le tableau des effectifs des emplois permanents,

VU la délibération n°11 du 4 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel 2023,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 21 mars 2024,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 27 mars 2024,

CONSIDERANT QUE :

Conformément à l'article L313-1 du code général de fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'améliorer les informations, les collectivités doivent se conformer aux exigences de l'instruction budgétaire et comptable et ainsi ajuster régulièrement l'état des postes budgétaires aux postes effectivement pourvus.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour suivre l'évolution des postes et des grades des agents territoriaux.

N° 20

OBJET : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Le rapport présentant les modifications des effectifs des emplois permanents a été soumis au Comité Social Territorial du 21 mars 2024 et vous est présenté en annexe 1.

L'annexe 2 récapitule l'ensemble des modifications proposées. Ces modifications sont intégrées au tableau des effectifs des emplois permanents en annexe 3.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} mai 2024 tel que récapitulé dans l'annexe 3.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 9 avril 2024
et de la publication électronique le
Le Directeur Général des Services
11 AVR. 2024

Frédéric BAZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



Point n°5

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
DE LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

Documents associés

- Le tableau présentant les modifications des emplois.
- Le tableau des effectifs des emplois permanents

Dans la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et ainsi il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation de services et de suppression, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Le présent rapport vous présente :

- les créations d'emplois liées aux prévisions de recrutement dans les services (I),
- les suppressions et créations liées aux ajustements d'emplois des besoins dans les services (II),
- Les suppressions liées à la réorganisation des services (III).

Les ajustements d'emplois budgétaires pour les besoins dans les services, les changements de filière, les valorisations de carrières des agents (réussites aux concours et examens professionnels ; avancements de grades et promotions internes), qui font l'objet d'une suppression et d'une création d'emplois budgétaires sont détaillés dans le tableau de modification des emplois.

Aussi sont détaillés dans le tableau de modification des emplois, la suppression et la création des emplois budgétaires pouvant être pourvus par la voie contractuelle dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes.

Il vous est rappelé que le tableau des effectifs des emplois permanents est rendu obligatoire par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité,
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents.

Seule l'assemblée délibérante est compétente pour créer, supprimer ou ajuster des emplois conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique.

Le tableau des effectifs recense ainsi tous les emplois permanents créés par la collectivité pour chacun de ces postes leurs caractéristiques : filière, catégorie, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant.

Cela concerne :

- Les titulaires à temps complet ou non complet, y compris ceux mis à disposition mais pas ceux détachés hors collectivité,
- Les stagiaires à temps complet ou non complet,
- Les contractuels de droit public à temps complet ou non complet recrutés sur un emploi permanent (ex : les animateurs péri et extrascolaire recrutés à l'année et le cas échéant annualisés, les agents d'une structure privée reprise en régie, les assistantes maternelles, travailleurs handicapés de l'article L131-8,... etc.),
- Les contractuels de droit privé lorsque la création du poste est prévue par la réglementation (ex : adultes relais).

A l'inverse, ce tableau ne mentionne pas les emplois non permanents, c'est-à-dire :

- Les vacataires,
- Les apprentis,
- Les collaborateurs de cabinet,
- Les contractuels de droit public recrutés au titre du code général de la fonction publique article L332-23 1° (accroissement temporaire), L332-23 2° (accroissement saisonnier) et L332-24 à L332-26 (contrat de projet),
- Les contractuels de droit privé (contrat d'engagement éducatif, contrat PEC-CAE dits «contrats aidés», etc.).

En effet, ces agents ne sont pas censés occuper des emplois correspondant à un besoin permanent de la collectivité. Pour ces raisons, leurs « postes » ne sont pas créés au tableau des effectifs. Toutefois, par souci de respect de la réglementation en vigueur (collaborateur de cabinet) ou de simple transparence et valorisation de la démarche d'accueil des apprentis, il a été décidé d'adopter systématiquement des délibérations prévoyant leur nombre.

Ce tableau ne doit pas être confondu avec un tableau "des effectifs et des emplois", outil de gestion du personnel constituant un des supports, créé et utilisé par la DGS et la DRH, notamment pour la projection et le suivi de la masse salariale qui revêt un contenu plus vaste que le tableau des effectifs des emplois permanents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer au minimum une fois par an sur le tableau des effectifs des emplois permanents, au moment du vote du budget primitif afin de disposer d'un tableau, complet, à jour et accessible aux services comme aux membres de l'assemblée délibérante.

Les modifications ci-dessous, après approbation de l'autorité délibérante, seront intégrées au tableau des effectifs des emplois permanents lequel sera présenté lors de l'adoption du budget primitif 2024.

I. Prévisions de recrutement dans les services

I.1. Filière Administrative

I.1.1. Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur (Catégorie B) de **chargé(e) de coopération CTG** rattaché à la direction de la Petite Enfance et Parentalité.

Il/Elle devra suivre, animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre de la Convention territoriale globale (Ctg). Il/Elle devra travailler en étroite relation avec les directions et les services chargés des politiques publiques couvertes par la Ctg. Il/Elle sera le référent reconnu(e) et identifié(e) des relations entre la ville et la Caf94. Il/Elle travaillera également avec les acteurs de terrain (associations, réseaux et habitants) et avec les autres communes du département. Il/Elle participera aux instances municipales et partenariales de pilotage opérationnel et stratégique de la Ctg.

II. Les suppressions et créations liées aux besoins dans les services

II.1. Filière Administrative

II.1.1. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre cadre d'emplois :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'administrateur hors classe (catégorie A) et création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché (catégorie A), de **Chargé(e) de mission** au sein de la Direction Générale des Services.

II.1.2. Suite au départ à la retraite d'un agent et à la réorganisation de la direction Animation, Jeunesse, Relations internationales et Sports (nouvel organigramme présenté au point n° 4.3 du CST du 21 mars 2024) :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché hors classe (catégorie A) et création d'un emploi permanent à temps complet d'administrateur hors classe (catégorie A), de **Directeur(trice)** au sein de la direction des Sports, Jeunesse et Relations internationales.

II.1.3. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) au grade du cadre d'emplois du poste :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (catégorie C), d'**Agent de gestion administrative** au sein du service administratif des activités Périscolaires.

II.1.4. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans une filière différente :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien (catégorie B) et création d'un emploi permanent de rédacteur (catégorie B) de **Photographe vidéaste** au sein de la direction de la Communication.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation (catégorie B) et création d'un emploi permanent de rédacteur (catégorie B) d'**Archiviste** au sein du service E-Archives.

II.1.5. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre cadre d'emplois :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur (catégorie B) et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (catégorie C) d'**Agent de gestion administrative** au sein de la Police Municipale.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) et création d'un emploi permanent de rédacteur (catégorie B) de **Chargé(e) de programmation** au sein de la Maison des Séniors.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur (catégorie B) et création d'un emploi permanent d'attaché (catégorie A) de **Chargé(e) de mission Politique de la ville et prévention de la délinquance** au sein du service Sécurité prévention et qualité de vie urbaine.

II.1.6. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre grade :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) et création d'un emploi permanent de rédacteur (catégorie B) de **Chargé(e) de communication digitale** au sein de la Direction de la Communication.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B) et création d'un emploi permanent de rédacteur (catégorie B) de **Gestionnaire des affaires immobilières** au sein du service des Domaines.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur (catégorie B) et création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) de **Gestionnaire des affaires immobilières** au sein du service des Domaines.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur (catégorie B) et création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) de **Gestionnaire Carrières** au sein de la Direction des Ressources Humaines.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (catégorie C) d'**Agent d'accueil** au sein du service de la Coordination Logistique Administrative.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (catégorie C) d'**Agent de gestion administrative** au sein du service du logement.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) d'**Agent de gestion financière** au sein de la direction des Finances.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) d'**Agent d'accueil** au sein de la Maison des étudiants.

II.1.7. Suite au reclassement pour inaptitude physique, mobilité avec changement de filière :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (catégorie C) d'**agent de gestion administratif** au sein du service administratif des activités périscolaires.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) d'**agent d'accueil** au sein du service Animation.

II.2. Filière Animation

II.2.1. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre cadre d'emplois :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur (catégorie B) **directeur(trice)/directeur(trice) adjoint(e) de centre** à la direction des Activités périscolaires.

II.2.2. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre grade :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation (catégorie C) d'**Animateur(trice)** à la direction des Activités périscolaires.

II.2.3. Suite à la re-nomination des postes d'animateur(trice) P.A.P. en animateur(trice) des activités périscolaires :

Suppression de vingt emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation (catégorie C) d'animateur(trice) PAP et création de vingt emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation (catégorie C), d'**animateur(trice)** au sein de la direction des activités Périscolaire.

II.3. Filière Culturelle

II.3.1. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre grade :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe (catégorie B) et création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant de conservation (catégorie B), d'**Agent de bibliothèque** au sein de la Médiathèque.

II.4. Médico-Sociale

II.4.1. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) au grade du cadre d'emplois du poste

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (catégorie C), d'**A.T.S.E.M.** au sein de la Logistique écoles maternelles.

II.4.2. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre grade :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale (catégorie B) et création d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure (catégorie B), d'**Auxiliaire de puériculture** au sein de la direction Petite enfance et Parentalité.

Suppression deux emplois permanents à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (catégorie C) et création deux emplois permanents à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (catégorie C), d'**A.T.S.E.M.** au sein de la Logistique écoles maternelles.

II.5. Filière Police Municipale

II.5.1. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre grade :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet de gardien brigadier (catégorie C), d'**Agent de Police Municipale** au sein de la Police Municipale.

II.5.2. Suite à la vacance du poste, mobilité d'un agent dans une autre filière :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique (catégorie C) et création d'un emploi permanent à temps complet de gardien brigadier (catégorie C), d'**Opérateur(trice) vidéo surveillance** au sein du Centre de Supervision Urbain (CSU).

II.6. Filière Technique

II.6.1. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans une filière différente :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché (catégorie A) et création d'un emploi permanent d'ingénieur (catégorie A) de **chargé(e) d'études** à la direction de l'Aménagement.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale (catégorie B) d'auxiliaire de puériculture et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**assistant(e) auxiliaire de puériculture** à la direction Petite enfance et Parentalité.

II.6.2. Suite à la vacance du poste, recrutement d'un(e) candidat(e) dans un autre grade :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal (catégorie A) et création d'un emploi permanent d'ingénieur (catégorie A) de **Responsable de service** au sein de la DSINum – Informatique et sécurité.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B) et création d'un emploi permanent de technicien (catégorie B) d'**Administrateur(trice) Réseaux et Vidéosurveillance** au sein de la DSINum – Informatique et sécurité.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B) et création d'un emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B) d'**Administrateur(trice) Systèmes, réseaux et sécurité** au sein de la DSINum – Informatique et sécurité.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien (catégorie B) et création d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B) de **chargé(e) de mission** au sein de la Direction Générale des Services.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent d'entretien de l'espace public** au sein du service de la Propreté.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent d'entretien de l'espace public** au sein du service des Espaces verts.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent polyvalent d'entretien et de restauration** au sein du service Logistique écoles maternelles.

Suppression deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe normale (catégorie C) et création deux emplois permanents d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent polyvalent d'entretien et de restauration** au sein du service Logistique écoles maternelles.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent polyvalent d'entretien et de restauration** au sein du service Logistique écoles élémentaires.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent d'entretien polyvalent** au sein du service Logistique Autres Bâtiments.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent de proximité** au sein du service Saint-Maur Proximité.

Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe normale (catégorie C) et création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) d'**agent d'exploitation de la voirie** au sein de la Régie Voirie.

L'ensemble des emplois créés ci-dessus, quel qu'en soit le motif, seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique.

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

III. Suppression liées à la réorganisation des services

III.1. Filière Administrative

III.1.1. Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal (Catégorie A) de responsable de service rattaché au service des Domaines réorganisé par la fusion des services des Assurances et des Domaines (CST du 14/12/2023).

III.1.2. Suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (Catégorie B) d'**Assistant(e) de direction** rattaché direction Animation, Jeunesse, Relations internationales et Sports.

L'avis du CST est requis.

ANNEXE 2
TABEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
MODIFICATIONS AU 1er MAI 2024

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Emploi - Grade	Modifications proposées au CM		Nombre d'heures du poste	Temps complet		Temps Non Complet	
			Temps complet	Temps Non Complet		Temps complet	Temps Non Complet		
Total Animation Culturelle	Total Catégorie C	Attaché de conservation (patrimoine) Professeur d'enseignement artistique de classe normale Professeur d'enseignement artistique hors classe Professeur d'enseignement artistique hors classe	Ajustement	-1	35	-1	39	-1	39
			Ajustement		4		4		4
			Ajustement		6		6		6
			Ajustement		7		7		7
			Valorisation des carrières		12		12		12
			Ajustement		15		15		15
			Valorisation des carrières		16		16		16
			Valorisation des carrières		12		12		12
			Valorisation des carrières		16		16		16
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
Total Catégorie A			-3			3		6	
Total Catégorie B									
Total Catégorie C			-5			7		2	
Total Culturelle Médico-Sociale	Total Catégorie C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Ajustement	-1	8	-1	1		1
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		20		20		20
			Ajustement		9		9		9
			Ajustement		11,5		11,5		11,5
			Ajustement		13		13		13
			Ajustement		8		8		8
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
Valorisation des carrières		35		35		35			
Valorisation des carrières		35		35		35			
Total Catégorie B			-3			3		2	
Total Catégorie C			-1			2		2	
Total Culturelle Médico-Sociale	Total Catégorie A	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Médicin de 2ème classe Médecin de 2ème classe Psychologue de classe normale Puéricultrice hors classe	Ajustement	-1	35	-1	3		3
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Ajustement		24,5		24,5		24,5
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
Total Catégorie B			-9			9		1	
Total Catégorie C			-1			1		1	
Total Médico-Sociale	Total Catégorie B	Aide-soignant de classe normale Auxiliaire de puériculture de classe supérieure Auxiliaire de puériculture de classe supérieure Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Valorisation des carrières	-1	35	-1	1		1
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Valorisation des carrières		35		35		35
			Total Catégorie A			-23			22
Total Catégorie B			-2			1		1	
Total Catégorie C			-27			27		2	
Total Médico-Sociale	Total Catégorie C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Ajustement	-1	35	-1	1		1
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Total Catégorie A			-1			1
Total Catégorie B			-1			1		1	
Total Catégorie C			-1			1		1	
Total Médico-Sociale	Total Catégorie C	Brigadier-chef principal Gardien-brigadier Gardien-brigadier	Ajustement	-1	35	-1	1		1
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Total Catégorie A			-1			1
Total Catégorie B			-1			1		1	
Total Catégorie C			-1			1		1	
Total Médico-Sociale	Total Catégorie B	Educateur des A.P.S	Ajustement	3	35	3	3		3
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Ajustement		35		35		35
			Total Catégorie A			3			3

ANNEXE 2
TABEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
MODIFICATIONS AU 1er MAI 2024

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Emploi - Grade	Modifications proposées au CM		Nombre d'heures du poste	Temps complet		Temps Non Complet				
			Temps complet	Temps Non Complet		Temps complet	Temps Non Complet					
Technique	Catégorie A	Ingenieur	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35					1		
		Ingenieur	Ajustement	Recrutement dans une autre filière	35						1	
		Ingenieur	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						1	
		Ingenieur en chef	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						3	
		Ingenieur principal	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-1	
		Ingenieur principal	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						-1	
	Total Catégorie A										9	
		Catégorie B	Technicien	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						1
			Technicien	Ajustement	Recrutement dans un grade supérieur	35						-1
			Technicien	Ajustement	Recrutement dans une autre filière	35						-1
			Technicien	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-1
			Technicien	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						6
	Technicien		Valorisation des carrières	Promotion interne	35						3	
	Total Catégorie B										1	
		Catégorie C	Technicien principal de 1ère classe	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						-1
			Technicien principal de 1ère classe	Ajustement	Recrutement dans un grade supérieur	35						1
			Technicien principal de 1ère classe	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-1
			Technicien principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						4
Technicien principal de 2ème classe			Ajustement	Recrutement dans un grade supérieur	35						1	
Technicien principal de 2ème classe	Ajustement		Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-4		
Total Catégorie C										3		
	Total général										-22	
											22	
											-1	
											-5	
											5	
										1		
Technique	Total général	Adjoint technique	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	17,5						-1	
		Adjoint technique	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	19,5						5	
		Adjoint technique	Ajustement	Mobilité dans une autre filière	35						-1	
		Adjoint technique	Ajustement	Reclassement pour inaptitude physique	35						-1	
		Adjoint technique	Ajustement	Recrutement dans le cadre d'emplois du poste	35						-1	
		Adjoint technique	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						9	
		Adjoint technique	Ajustement	Recrutement dans une autre filière	35						1	
		Adjoint technique	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						118	
		Adjoint technique	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						-11	
		Adjoint technique	Valorisation des carrières	Reclassement pour inaptitude physique	35						-1	
		Adjoint technique principal de 1ère classe	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						-3	
		Adjoint technique principal de 1ère classe	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-10	
		Adjoint technique principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						10	
		Adjoint technique principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	Promotion interne	35						19	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						-11	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-6	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						12	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	Promotion interne	35						12	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-7	
		Agent de maîtrise	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						-1	
		Agent de maîtrise	Valorisation des carrières	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						-13	
		Agent de maîtrise	Valorisation des carrières	Promotion interne	35						-6	
		Agent de maîtrise principal	Ajustement	Recrutement dans un grade inférieur	35						12	
		Agent de maîtrise principal	Ajustement	Recrutement sous l'article L332-8,2*	35						10	
		Agent de maîtrise principal	Valorisation des carrières	Avancement de grade	35						6	
		Agent de maîtrise principal	Valorisation des carrières	Promotion interne	35						-1	
Total général										722		
										-4		
										-226		
										253		
										-542		
										541		
										58		



ANNEXE 3
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 1er MAI 2024

Filière statutaire		Emplois budgétaires		Temps complet		Temps non complet		Total	
Catégorie statutaire	Grande budgétaire	Temps complet	Temps Non Complet	Nombre d'heures du poste	Temps complet	Temps non complet	Vacant au 01/01/2024		
Administrative									
Tableau des emplois au 01/04/2023									
Modification au 01/07/2023									
Modification au 01/10/2023									
Tableau des emplois au 01/01/2024									
Modification au 01/05/2024									
Tableau des emplois au 01/05/2024									
Catégorie A	Administrateur hors classe	1	1	35					
	Attaché	1		21					
	Attaché	37	37	35		4			4
	Attaché hors classe	4	4	35					
	Attaché principal	8	8	35					
Total Catégorie A		51	50	1		5			1
Catégorie B	Rédacteur	32	32	35		10			10
	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	17,5					1
	Rédacteur principal de 1ère classe	30	30	35		5			5
	Rédacteur principal de 2ème classe	19	19	35		4			4
Total Catégorie B		82	81	1		19			20
Catégorie C	Adjoint administratif	1		17,5					1
	Adjoint administratif	53	53	35		20			20
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	108	108	35		15			15
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	48	48	35		15			15
Total Catégorie C		210	209	1		50			51
Total Administrative		343	340	3		74			76
Animation									
Catégorie B	Adjoint d'animation	1	1	35					
	Animateur	23	23	35		4			4
	Animateur principal de 1ère classe	2	2	35		1			1
	Animateur principal de 2ème classe	6	6	35		1			1
Total Catégorie B		32	32	7		6			6
Catégorie C	Adjoint d'animation	45	45	7					13
	Adjoint d'animation	64	64	26,25					21
	Adjoint d'animation	161	161	35		12			12
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	6	6	35					
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	14	14	35		3			3
Total Catégorie C		250	250	109		15			34
Total Animation		322	322	109		21			35
Culturelle (hors enseignement artistique)									
Catégorie A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	1	1	35					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	2	2					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	4	4					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	4,25					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	4	5					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	2	6					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	6,5					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	2	7					1
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9	9	8					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3	3	9					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	2	10					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	10,5					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	11					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	12					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	15					
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	10	10	16					
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	6					
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	7					
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	8					
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	12					
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25	25	16					
Total Catégorie A		74	96	38					1
Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique	1	1	11					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	3,5					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	6					
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	15					
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	3	20					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	3					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1	9					
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1	10					



**ANNEXE 3
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 1er MAI 2024**

Tableau des emplois au 01/05/2024		1645		175		Vacant au 01/01/2024	
Fillière statutaire	Catégorie statutaire	Emplois budgétaires	Temps complet	Temps Non Complet	Nombre d'heures du poste	Temps complet	Temps non complet
		1		1	11,5		
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe				13		
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe				17		
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe				1		
	Total Catégorie B	14	3	11		1	2
	Catégorie A	18	39	49	35	1	1
	Attaché de conservation (patrimoine)				35		
	Bibliothécaire principal				35		
	Total Catégorie A	11	11	3	35	2	2
	Catégorie B	3	3	3	35		
	Assistant de conservation				35		
	Assistant de conservation principal de 1ère classe				35		
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				35		
	Total Catégorie B	19	19	3	8	3	3
	Catégorie C	1	1	1	35		
	Adjoint du patrimoine				19,25		
	Adjoint du patrimoine				35		
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe				35		
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe				35		
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe				35		
	Total Catégorie C	16	14	2	5	13	2
	Emplois hors catégorie	24	24	3	35		
	Apprenti(e)				35		
	Assistant(e) (maternelle)				35		
	Collaborateur de cabinet				35		
	Professeur				3,5		
	Total Emplois hors catégorie	38	37	1	15	15	3
	Catégorie A	31	37	1	35		
	Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.				35		
	Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.				35		
	Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.				35		
	Total Catégorie A	3	3	5	3	3	3
	Catégorie B	2	2	2	35		
	Cadre de santé				35		
	Infirmier en soins généraux				24,5		
	Médecin de 2ème classe				35		
	Médecin de 2ème classe				35		
	Psychologue de classe normale				35		
	Puéricultrice				35		
	Puéricultrice hors classe				35		
	Total Catégorie B	15	14	1	4	1	5
	Catégorie A	47	47	38	35		
	Aide-soignant de classe normale				35		
	Auxiliaire de puériculture de classe normale				35		
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure				35		
	Total Catégorie A	86	86	101	17	13	13
	Catégorie B	11	11	12	35		
	Educateur de jeunes enfants				35		
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle				35		
	Total Catégorie B	23	23	4	4	4	4
	Catégorie C	40	40	44	35		
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles				35		
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles				35		
	Total Catégorie C	67	67	2	2	1	1
	Catégorie A	2	2	2	35		
	Pédicures-podopodiatristes, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire				35		
	Total Catégorie A	2	2	2	1	1	1
	Catégorie B	1	1	1	35		
	Chef de service de police municipale				35		
	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe				35		
	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe				3		
	Total Catégorie B	26	26	27	14	6	6
	Catégorie C	27	27	53	35		
	Brigadier-chef principal				35		
	Gardien-brigadier				20		
	Total Catégorie C	59	53	56	22	20	22
	Catégorie B	11	11	11	35		
	Educateur des A.P.S				35		



ANNEXE 3
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 1er MAI 2024

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Grade budgétaire	Emplois budgétaires		175	Vacant au 01/01/2024		Total
			Emplois complet	Temps Non Complet		Temps complet	Temps non complet	
Technicien	Total Catégorie B	Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	7	7	145	35		35
		Educateur des A.P.S principal de 2ème classe	6	6	6	35		35
	Catégorie A	Ingenieur	24	24	24			
		Ingenieur en chef	9	9	9			
		Ingenieur en chef hors classe	1	1	1			
	Total Catégorie A	Ingenieur principal	3	3	3			
		Technicien	4	4	4			
	Catégorie B	Technicien principal de 1ère classe	17	17	17			
		Technicien principal de 2ème classe	18	18	18			
	Total Catégorie B	Adjoint technique	15	15	15			
		Adjoint technique principal de 1ère classe	50	50	50			
	Catégorie C	Adjoint technique	1	1	1	17,5	1	1
		Adjoint technique principal de 1ère classe	7	7	7	19,5	4	4
Total Catégorie C	Adjoint technique principal de 2ème classe	283	283	283	35	29	29	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	133	133	133	35	12	12	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	1	17,5			
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	19,5			
	Agent de maîtrise	129	129	129	35	11	11	
	Agent de maîtrise principal	54	54	54	35	15	15	
Total Catégorie C		59	59	59	35	11	11	
		668	668	668	78	5	83	
Total général		785	728	10	1645	94	44	
		1820	175	175	264	308		

